



**Monsieur Gilles de SORBIER de POUGNADRESSE**  
**Commissaire-enquêteur**  
**Mairie de Fresnes-sur-Marne**  
**2, rue de l'Eglise**  
**77 410 FRESNES-SUR-MARNE**

**Objet :** Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Fresnes-sur-Marne  
Enquête publique du 14 septembre au 14 octobre 2020  
Observation de la Société Syneos Environnement

**Copie :** *Monsieur le Maire de Fresnes-sur-Marne*

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Le Groupe Syneos est un groupe familial et régional basé à Gournay-sur-Marne. Nous sommes spécialisés dans la production de granulats naturels ou de recyclage ainsi que dans l'élaboration et la livraison de béton prêt à l'emploi.

Notre Société est implantée depuis plusieurs décennies sur le territoire de la Commune de Fresnes-sur-Marne avec l'exploitation d'une sablière et désormais d'une plateforme de recyclage et de traitement de matériaux inertes. Ce site de recyclage est d'ailleurs localisé sur une ancienne parcelle exploitée elle-même en carrière et remblayée.

La plateforme SYNEOS de Fresnes-sur-Marne représente une pièce maîtresse du dispositif d'économie circulaire déployé par notre Groupe.

Sur le plan administratif, ce site a fait l'objet d'un récépissé de déclaration n°2014/DRIEE/UT77/232 en date du 16 décembre 2014 au titre des rubriques I.C.P.E. :

- 2525-1 : Broyage, concassage, criblage (...) de matériaux inertes ;
- 2517-3 : Station de transit de produits minéraux.

Nous avons étudié avec beaucoup d'attention le projet de P.L.U. de Fresnes-sur-Marne actuellement soumis à enquête publique et la lecture de ce document d'urbanisme met en évidence que la présence historique de notre Société n'est pas prise en compte.

En l'état actuel, nos installations sont classées « A » (agricole) sur le plan de zonage. Le règlement de la zone « A » ignore notre activité.

C'est pourquoi nous manifestons aujourd'hui notre inquiétude et sollicitons la prise en compte de la présence de notre site à Fresnes-sur-Marne dans le futur P.L.U. révisé de la Commune.

Différentes solutions peuvent être mises en œuvre pour parvenir à cet objectif et notamment :

- Un classement de l'emprise concernée en sous-secteur Ac (déjà existant au P.L.U.) où les centres de concassage et de revalorisation des matériaux sont autorisés

Ou

- En indiquant dans le règlement de la zone A que « *Dans une démarche d'économie circulaire, sont admises les constructions et installations nécessaires à la valorisation de déchets inertes ou qui en constituent le complément. En fin d'activité l'emprise de ces installations devra retrouver une vocation agricole.* »

Vous trouverez en pièce jointe l'emprise concernée par notre sollicitation.

Pour notre part, les terres végétales du site ont rigoureusement été stockées en périphérie du terrain. Elles pourront à la fin de notre activité être remises en place afin de redonner une vocation agricole au terrain, et ce conformément aux orientations d'urbanisme de la Commune. Nous nous y engageons dès à présent.

Nous souhaitons avoir exprimé avec clarté l'enjeu majeur que représente la prise en compte de notre activité par le P.L.U. de Fresnes-sur-Marne.

Nous insisterons également sur le fait que notre site est pourvoyeur d'emploi. L'activité de notre plateforme représente ainsi cinq emplois directs et une dizaine d'emplois indirects (transporteurs...), locaux pour la très grande majorité d'entre eux.

Nous vous souhaitons une bonne réception de la présente et vous prions de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, en l'assurance de notre très haute considération.

A Gournay-sur-Marne,

Le 14 octobre 2020

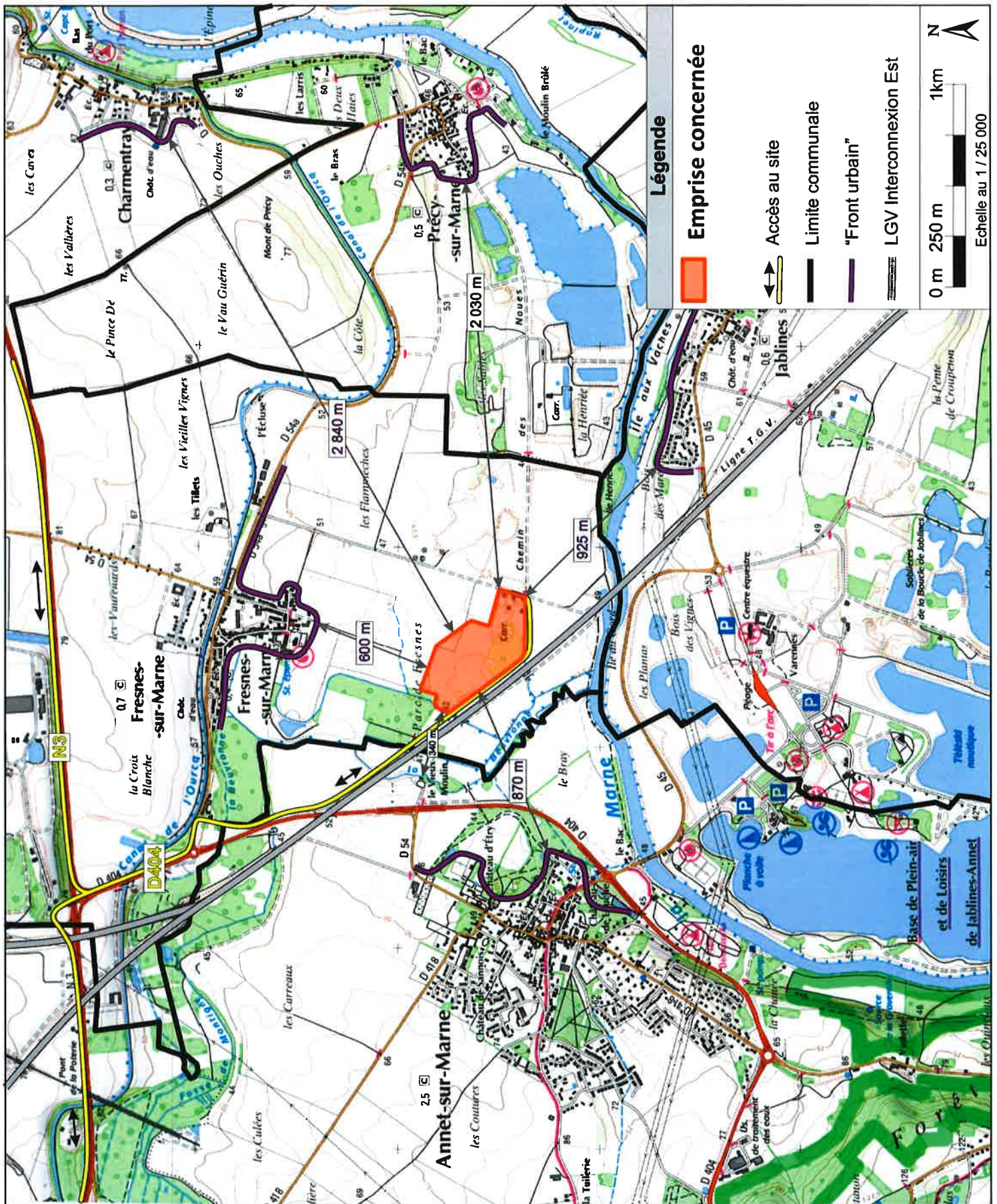
Pour la société SYNEOS Environnement

Le Président,

Pierre DECARPENTRIE



*PJ : plan de l'emprise concernée*



SYNEOS Environnement / Fresnes-sur-Marne (77)

Déclaration au titre des rubriques 2515-1, 2517 des ICPE

Carte de localisation et d'accès au site (à l'échelle 1/25 000)

Sources : Géoportail, SYNEOS Environnement

Figure 1



